

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B243-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B243

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_07

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accèsion à la propriété maîtrisée, la Communauté du Pays d'Aix propose :

- d'attribuer 24 000 €, pour six projets d'acquisition réalisés par six particuliers,
- de soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place de quinze prêts bonifiés de 25 000 € sur 12 ans conformément à la délibération n°2014_A215 du Conseil Communautaire du 14 octobre 2014.

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accèsion maîtrisée à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

C'est pourquoi la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien (délibération n°2014_A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014).

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€,
- une aide plafonnée à 4 000 €, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire de la CPA.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, les candidatures suivantes ont été retenues :

A) Concernant les aides directes à la personne :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique	Notaire
Mme MAESTRACCI et M.PERALI	Aix Duranne Naturellement Rue des Prix Nobel	Aix en Provence	Neuf	T3	RT 2012	Maître COURANT
M.GOUDEAU	385 avenue Auguste Fresnel	Aix en Provence	Neuf	T2	RT 2012	Maître FERAUD
Mme MAURIANGE et M. PIERRET	1470 route d'Eguilles	Aix en Provence	Neuf	T4	RT 2012	Maître MINACORI
Mme GUIARD et M.STILLATTI	Villa Bianca Route Blanche	Gardanne	Neuf	T3	BBC 2005	Maître DURAND
Mme DE BENEST et M.BADOIL	Chemin des Peyrières	Saint Marc Jaumegarde	Neuf	T4	RT 2012	Maître MALAUZAT
M. et Mme GUIGUES	8 allée des Arbousiers Lot "Les Hauts Muriers"	Trets	Ancien	T3	E	Maître PEYRE DE FABREGUES

B) Concernant les prêts bonifiés :

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique
Madame IZQUIERDO	Coeur de la Duranne Résidence Le Bosquet 385 avenue Augustin Fresnel	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	RT2012
Madame LE PROHON	Résidence Le Trèfle Parc de la Duranne	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	RT2012
Mme LE DEVEDEC	Résidence la Citadelle Rue du Théâtre	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	BBC 2005
Mme JACOB	Coeur de la Duranne Résidence Le Bosquet 385 avenue Augustin Fresnel	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	RT2012
Mme VERNIER	Coeur de la Duranne Résidence Le Bosquet 385 avenue Augustin Fresnel	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	RT2012
Mme BERMOND et M. ROCHE	31 rue de la République	FUVEAU	Ancien	T3	E
M. et Mme IDRISSI	Lot n°4 Quartier le Cativeil 180 chemin des Sophoras	GARDANNE	Neuf	T4	RT2012
M. et Mme ALI LAHMAR	Résidence Stendhal bât A Rue Borely Quartier les Aires	GARDANNE	Ancien	T4	C
Madame BRUNO et Monsieur FOSSATI	1 Clos de Manon Rue Charles Pauriol	GARDANNE	Neuf	T4	RT2012
M. et Mme GHARNIT	360 nouveau chemin du Cannel	JOUQUES	Ancien	T3	E
Mme BARCELO	Le Clos de la Gacharelle	LE PUY STE REPARADE	Neuf	T3	RT2012
M.MC CULLOUGH et Mme BOULET	10 avenue de la libération	MEYREUIL	Ancien	T4	C
M. et Mme CESARI	17 chemin de la Ranquière	MEYREUIL	Neuf	T4	RT2012
Mme TIEFENBACH	Résidence l'Emiliana Rue Pierre Augier	PERTUIS	Neuf	T3	BBC 2005
Mme TRALONGO	Résidence Les Ormeaux II Bât Verdon 1 ZAC Les Pins	VITROLLES	Ancien	T4	B

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €;

VU la délibération n°2014-A215 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la définition de nouvelles modalités pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA ;

VU la délibération n°2015_A005, du Conseil communautaire du 19 février 2015 arrêtant le projet de 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH);

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 28 mai 2015.

Dispositif :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant global de 24 000 euros aux ménages primo accédants concernés sus cités par le biais de leurs notaires,
- **APPROUVER** l'attribution d'une aide globale maximale de 60 000 euros au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants sus cités,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 73-20422 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété) qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015